

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 26 septembre 2011 à 19 h.**

**PRÉSENTS :**           **Marie-Claude Bourbeau, conseillère  
Mario Godbout, conseiller  
Lawrence Cassista, conseiller  
Lucie Racine, conseillère  
Jean-François Labranche, conseiller**

**ABSENT :**           **Bruno Guilbault, conseiller**

**Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.**

**Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.**

**PUBLIC : Aucun**

**2011-09-507           OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire de 26 septembre 2011 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 19 heures avec l'ordre du jour ».

**2011-09-508           ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion du 26 septembre soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier.

**2011-09-509           MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 346-2011**

Attendu que le conseil a adopté le 6 septembre le règlement d'emprunt # 346-2011;

Attendu qu'après vérification auprès de la Direction des affaires juridiques du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), il y a lieu de procéder par résolution à des modifications mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

« QUE soient apportées les modifications suivantes au règlement d'emprunt # 346-2011 :

- L'article 1 du règlement 346-2011 est modifié par l'ajout, à la fin du premier paragraphe, de la phrase suivante : « ainsi que l'estimation détaillée préparée par Dessau en août 2011 et jointe au présent règlement comme annexe « B » ».
- Le règlement 346-2011 est modifié par l'ajout de l'article 3.1 qui se lit comme suit : « Aux fins d'acquitter une autre partie des dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à affecter la somme de 15 000\$ versée dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* du Ministère des Transports, confirmée dans une lettre du 8 août 2011 signée par M. Sam Hamad et jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « C » ».
- L'article 4 du règlement 346-2011 est modifié par le suivant : « Aux fins d'acquitter une autre partie des dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 367 600\$ remboursable sur une période de 20 ans.

QUE le texte du règlement d'emprunt # 346-2011 adopté le 6 septembre 2011 soit modifié en conséquence dans sa version administrative ».

**2011-09-510**

**LEVÉE DE LA SÉANCE DU 26 septembre 2011**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2011 à 19h10».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Marc Dubeau, maire

\_\_\_\_\_  
Marc Dubeau, maire

\_\_\_\_\_  
Roger Carrier, directeur général  
et secrétaire-trésorier